

Nouvelles de Quéménéven

Keleir Kemeneven

Mairie : 2 rue Saint Laurent

29180 Quéménéven

Tel : 02 98 73 53 33 - Courriel : mairie@quemeneven.bzh

JUIN 2022

N° 145

PROGRAMME DES ANIMATIONS A VENIR



TRO HEOL : Concert festif pour se mettre en forme avant la fête de la musique....

Les obsédés du monde le jeudi 16 juin à 20 h 30.



TRO HEOL : dimanche 3 juillet à 17h.

LES IMPAVIDES BRETONS, cie La Mandale, avec de drôles de personnages hilarants et attachants, goûter/apéro puis à 19h LA MANO, le classique de Tro Heol.

Kémé en fêtes : Le samedi 2 juillet, au stade municipal.



Paëlla à partir de 19 h, feu d'artifice et bal populaire animé par Steph, avec la participation du groupe "Les RUZTANS" (danseurs bretons).

Réservations au 06 29 91 86 19 ou par mail keme.en.fete@orange.fr

Sur place 12€

A emporter 12 €

Enfant 6 €

L'équipe de "Kémé en fêtes" recherche des bénévoles pour aider à la mise en place des barnums dès le jeudi soir.



Retrouvailles et loisirs : Le 30 juin l'association invite ses adhérents à venir partager un repas à la salle municipale.

Repas préparé par Alain Conan.



Bibliothèque

Noémie et Shere Baz, tous deux passionnés de jeux de sociétés, vous invitent à venir les rejoindre là la bibliothèque, le samedi 9 juillet à 19 h pour une soirée jeux découverte, riche en intrigues... Le choix est vaste, des jeux simples, amusants et rapides ou pas ! Pas prise de tête, enfin juste un peu, idéal pour se détendre. Si vous le désirez, Noémie et Shere Baz vous conseilleront dans le choix des jeux. Seul.e, accompagn.e, en famille ou en groupe, tout le monde est le bienvenu. Notre but est de vous faire passer un chouette moment et vous faire (re)découvrir le monde merveilleux du jeu de société moderne !

Site web de la commune
www.quemeneven.bzh

Faites-nous parvenir vos événements ! Articles et photos (format jpeg), avant le 10 de chaque mois au : petitjaune@orange.fr

Dans une ambiance chaleureuse cette cérémonie a honoré des salarié.e.s qui ont fait preuve durant de nombreuses années d'une qualité exceptionnelle dans leur travail. Ainsi, le maire Erwan Crouan et l'ancien maire Alain Le Quellec ont tenu, en compagnie de nombreux élus, à les récompenser et à les remercier pour leur investissement et leur engagement pour la collectivité.

Médailleurs.

- Thierry Gouriten ➡ Médaille « or » pour 35 années au service des collectivités territoriales.
Patrick Thépaut ➡ Médaille « d'argent » pour 20 années au service des collectivités territoriales.
Claudine Hascoët ➡ Médaille « d'argent » pour 20 années au service des collectivités territoriales



Patrick est le MacGyver de la commune, il intervient toujours avec le sourire !



Claudine mijote des bons petits plats pour le plaisir des papilles....



- ◆ Départ à la retraite pour Thierry Gouriten.
Entré à la commune le 01/03/1983 comme ouvrier d'entretien de la voirie, il a terminé le 31/01/2022 comme agent de maîtrise principal.
- ◆ Départ, également, à la retraite pour Jackie Bled.
Entrée à la commune le 01/01/1992 comme agent de bureau dactylographe contractuelle, elle est nommée adjoint administratif le 1^{er} juin 1992 et a terminé sa carrière le 31/03/2022 comme rédacteur principal 1^{ère} classe.

DÉNOMINATION DE LA PLACE DE LA RÉSISTANCE À KERGOAT

Pendant la seconde guerre mondiale, Geneviève et Césaire de Poulpique, propriétaires du manoir de Treffry, entre le bourg et Kergoat, le transforment en un point de passage d'une filière d'évasion d'aviateurs alliés. Malheureusement, le réseau est démantelé, ses membres pour la plupart capturés et condamnés à mort, peine commuée en déportation dans la catégorie *Nacht und Nebel* (Nuit et Brouillard). S'ensuit un « Voyage en Germanie » qui commence pour les onze hommes condamnés au camp SS Sonderlager d'Hinzert, près de Trèves en Allemagne, et se termine à Dachau pour les deux Quéménévenois survivants : René Hascoët et Jean Crouan, maire et député, qui deviendra par la suite président du Conseil général du Finistère en 1951. Les quatre femmes déportées sont libérées à Mauthausen, après être passées par Flussbach et Ravensbrück, mais Marie Hascoët, née Hénaff, décède en Suisse après sa libération.



La commune, dont les monuments aux morts du bourg et de Kergoat témoignent du sacrifice de ses enfants pour défendre la liberté et la démocratie, a également accueilli 52 réfugiés républicains espagnols en 1939.

Pour rendre hommage à ces hommes et ces femmes, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que la place située devant la chapelle (parcelle ZX n°94) sera dénommée « Place de la Résistance ».



Les commémorations du 8 mai 1945 marquent la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie lors de la Seconde Guerre mondiale. Des cérémonies de commémoration ont eu lieu un peu partout en France.

À Quéménéven, à Kergoat, c'est en présence du maire de Quéménéven, des représentants de la FNACA, des anciens combattants ainsi qu'une quinzaine de personnes que la cérémonie s'est déroulée. Ce fut un moment de recueillement qui prenait une signification tout à fait considérable avec la guerre en Ukraine.

Nous nous devons de ne pas oublier le combat acharné des armées françaises et des armées alliées sur tous les fronts, des Français Libres qui n'ont jamais cessé la lutte, du courage des résistants de l'intérieur, de chaque Française et Français qui a refusé l'abaissement, de cette armée des lumières dans l'obscurité. Nous, qui savons la fragilité de la paix, le passé nous instruit, les morts nous instruisent. La mémoire est un héritage autant qu'elle est une leçon....

Les orages du 3 au 4 juin sur la commune de Quéménéven.

À la Gare, le champ au-dessus de chez Alain Conan n'a pas résisté aux fortes pluies et une vague de boue a eu raison du talus qui s'est déversé sur la voie romaine vers 21 h menaçant le commerce d'Alain Conan.

Un risque d'érosion qui avait été envisagé avec le Sivalodet lors des discussions sur ce sujet. Un champ de maïs avec une culture dans le sens de la pente...



Le constat est : plusieurs rues complètement recouvertes de boue, jusqu'à environ 10-15 cm d'épaisseur, des terrasses, des garages remplis de boue de la voie Romaine jusqu'au rail ainsi que dans la rue des sources.

Grâce à l'aide de riverains et de Jérôme Philippe, la partie la plus proche de chez Alain Conan a été rincée avec une tonne à lisier remplie d'eau. "Qu'ils soient chaleureusement remerciés".



Lors de ces mêmes orages, le maire et ses adjoints sont intervenus dans la commune à plusieurs reprises, notamment à la bibliothèque et à l'école pour remettre le courant. À la mairie, la gouttière de la verrière n'a pas résisté face à la quantité d'eau provoquant ainsi une inondation dans le hall de la mairie.

OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'opération "Rénovez, l'Agglo vous aide" a démarré le 1^{er} mars 2022 et permet d'accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation sur l'ensemble des 14 communes de l'agglomération. Un accompagnement technique et les aides financières pour rénover les logements et les façades sont mobilisables.

Les conditions pour bénéficier d'une subvention :

- résidence principale de plus de 15 ans
- les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de subvention
- les travaux doivent être réalisés par un professionnel

Renseignements :

- Service Habitat de QBO : **02 98 98 87 49** ou service.foncier-habitat@quimper.bzh
- Opérateur Soliha : **02 56 69 55 24** ou opah.qbo@soliha-bretagne.fr



Changement provisoire des jours d'ouverture de l'agence postale.

A partir du 6 juin pour 3 semaines.

Lundi : fermée
 Mardi : 9 h -11 h 30
 Mercredi : fermée
 Jeudi : 9 h -11 h 30
 Vendredi : fermée
 Samedi : 9 h -12 h
 Fermeture exceptionnelle le jeudi 16 juin.

Horaires de la mairie

Lundi : 9 h -12h30 / 13h30-17h00
 Mardi : 9 h -12h30 / Fermée l'après-midi
 Mercredi : 9h -12h30 / 13h30-17h00
 Jeudi : 9 h -12h30 / 13h30-17h00
 Vendredi : 9 h -12h30 / 13h30-16h30



Le marché à la ferme bio de Coat Squiriou se déroule toute l'année, le mercredi soir de 16h30 à 19 h. Vous trouverez sur place de la viande de boeuf et de veau, du lait cru, des œufs, du miel (Landrévarzec) les légumes de la ferme du Bois du Nevet (Locronan), les pains de Nicolas Clément, les chocolats de Marie (Plomodien)... Tel : 06 77 96 95 52

Réervations et commandes en ligne <http://app.cagette.net/group/7451>.

La loi Labbé du 6 février 2014, complétée par l'arrêté du 15 janvier 2021 va généraliser les interdictions d'usage des produits phytosanitaires à l'ensemble des terrains ouverts au public, qu'ils soient publics ou privés.

A compter du 1er juillet 2022, Il sera interdit d'utiliser et de faire utiliser des produits phytosanitaires (1) dans les :

Les Cimetières, Parcs et jardin, Espaces verts, Voiries, Forêts, lieux de promenade, propriétés privées à usage d'habitation. (Comprenant notamment les jardins des copropriétés, les parcs et jardins privés)

- * Les hôtels et les auberges collectives, les hébergements, les terrains de campings et les parcs résidentiels de loisirs
- * Les jardins familiaux et les parcs d'attraction
- * Les zones accessibles au public dans les zones destinées au commerce,
- * Les voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail
- * Les zones à usage collectif des établissements d'enseignement
- * Les établissements de santé, les maisons de santé et les centres de santé
- * Les établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés
- * Les maisons et domiciles d'assistants maternels mentionnés

Les particuliers ne pourront plus faire appel à des prestataires pour entretenir leurs jardins avec des produits phytosanitaires (sauf biocontrôles, qualifiés à faibles risques compris et utilisables en AB). Seules des raisons de sécurité comme cela peut être le cas dans des zones difficiles d'accès et les aérodromes ou des problèmes sanitaires graves pourront permettre l'usage de produits phytosanitaires.

◆ **L'application de la loi Labbé à Quéménéven**

Dans ce contexte, notre commune va devoir faire évoluer ses pratiques et son regard sur la végétation spontanée.

En effet, depuis 2021, le cimetière et le stade de foot ne sont plus traité avec des produits phytosanitaires.

Les "mauvaises herbes" ont commencé à reprendre leur place dans ces lieux et cela peut déranger l'œil du passant habitués à voir des espaces sans tâches de verdure, cela plus particulièrement dans nos cimetières.

Une nouvelle étape est en marche :

◆ **Pour la collectivité et les agents :**

Réfléchir à un plan de gestion différencié des espaces publics (de nombreux communes alentours l'ont déjà mis en place, tel que [la ville de Quimper](#))

Investir dans du matériel pour mettre en place de nouvelles pratiques mécaniques.

Intervenir plus fréquemment dans ces espaces, par exemple au cimetière :

2 jours par mois environ pour un désherbage mécanique là où 2 passages par an en traitement phytosanitaire suffisaient auparavant.

Intervenir moins fréquemment à d'autres endroits, envisager des solutions plus pérennes et moins énergivores :



Mettre en place du fleurissement pied de mur dans les rues. Enherber le cimetière et accepter le végétal dans les espaces inter-tombe.

Tondre moins à certains endroits, ce qui permet notamment un retour de la biodiversité. (Ce qui a été testé ces derniers mois sous le Placître de Kergoat).

◆ **Pour les usagers :**

Accepter le retour du végétal dans les lieux publics. Participer à leur échelle à cette nouvelle étape, en entretenant le pied de leur maison : en désherbant ou en mettant en place du fleurissement pied de murs.

Tous ces efforts communs permettront de répondre à plusieurs enjeux :

Des enjeux environnementaux : Par la préservation de la biodiversité, des espaces naturels.

Par la limitation de l'usage de pesticides.

Par une meilleure gestion des ressources naturelles (eau, optimisation des déchets végétaux...)

Des enjeux culturels : Par la mise en valeur du patrimoine paysager du territoire.

Par la valorisation du savoir-faire du jardinier.

Des enjeux sociaux : Par l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Par la sensibilisation des usagers aux thématiques liées à la préservation de l'environnement.

Des enjeux économiques : Par l'optimisation des moyens humains, techniques et financiers.

L'entretien des massifs du nouvel aménagement route de Kergoat et de Quimper est encore sous la responsabilité de l'entreprise "Jardin Service". Même si l'on peut déplorer la fréquence limitée de passage de l'entreprise, il n'est pas du ressort de la commune d'intervenir dans ces derniers pendant toute l'année suivant la livraison du chantier.

Quéménéven fait partie du réseau Dephy Collectivité qui accompagne les collectivités dans la mise en place de nouvelles pratiques en zéro-phyto. (<https://www.dephy-collectivites.bzh/>)

La kermesse de l'école le 14 mai.



Les enfants ont pu goûter à nouveau à la joie de se retrouver et de se produire sur scène, un spectacle fort apprécié !

L'après-midi, différents stands de jeux et de loterie ont permis aux visiteurs de s'amuser et de remporter quelques lots.

Une bien belle journée et le tout sous un magnifique soleil !

Le soir, le repas moules /frites a rencontré un réel succès.

Randonnées Pédestres : Sur les chemins de l'été. L'animation « Sur les chemins de l'été » est proposée par Quimper

Bretagne Occidentale et les communes de l'agglomération.

Les sentiers s'animent tout l'été pour vous permettre de mieux connaître la richesse des paysages et du petit patrimoine bâti du territoire de l'agglomération.

Cette année, c'est Quéménéven qui a ouvert le bal avec une randonnée organisée par "Kémé en fêtes" le 9 juin au départ de Kergoat.

120 participants ont parcouru 8 km en 2 h, pour les plus rapides.

À l'arrivée du parcours, une bolée de cidre et quelques crêpes étaient bien méritées.

Vendredi 17 juin QUIMPER « Balade thématique. Uniquement sur inscription ». Départ 18 h, verger d'application du vallon Saint-Laurent. Peu de marche (Durée 2 h)

Vendredi 24 juin BRIEC. Départ 18 h, parking stade Ty Eugène. (Distance 10,5 km, Durée 2 h 45, Difficulté 3)

Vendredi 24 juin GUENGAT. Départ 19 h, parking MPT Bellevue (1 route de Kerescar) (Distance 8 km, Durée 2 h 15).

Mardi 28 juin PLONEIS. Départ 19 h 30, parking de l'Intermarché (Distance 8,5 km Durée 2 h 30 Difficulté 2)

Tournoi de pétanque le samedi 4 juin 2022, au stade municipal de Quéménéven.



C'est dans une ambiance très sympathique, sous un ciel orageux, que s'est déroulé le traditionnel tournoi de pétanque organisé par les vétérans de L'USQ.

Une fois les doublettes définies et les terrains répartis, la compétition pouvait enfin débiter... Avec plus ou moins de succès pour certains ou la chance du débutant pour d'autres.

Comme le disait si bien Marcel Pagnol à ses personnages de Fanny, une partie de pétanque, c'est une affaire sérieuse !

Oh ! Une minute, quoi ! Je mesure.- Qu'est-ce que c'est que cette plaisanterie ?- Ce n'est pas une plaisanterie. C'est une partie de boules ! Bon, tu pointes ou tu tires ?

24 équipes au total et les vainqueurs de ce tournoi sont : 1. Yanis et Dewi, de Quéménéven ; 2. Marie-Laure et Thierry, de Plonévez-Porzay ; 3. François et Marcel, d'Edern.



MODALITÉ D’AFFICHAGE DES ACTES

Monsieur Le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

Soit par affichage ;

Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d’état ;

Soit par publication sous forme électronique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l’unanimité, de conserver le fonctionnement actuel et que la publicité des actes se fasse par affichage.

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022 – MISE AUX NORMES D’ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Une note préfectorale du 9 février 2022 vient préciser les conditions d’attribution de Dotation de soutien à l’investissement local (DSIL) pour l’exercice 2022.

Le taux d’intervention de la DSIL est fixé à un maximum de 80 % du coût HT de l’opération.

Certaines catégories d’opérations seront subventionnées prioritairement. La date limite de dépôt des demandes de subvention DSIL est fixée au 1^{er} avril 2022.

Il est proposé d’inscrire au titre de la DSIL 2022 l’opération suivante : mise aux normes d’accessibilité des bâtiments communaux telle que définie dans le bilan de mi-parcours de l’agenda d’accessibilité programme.

Date prévisionnelle de commencement de l’opération :	01 mai 2022
Date prévisionnelle de fin de l’opération :	31 décembre 2024

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l’unanimité, de :

Valider le projet de mise aux normes d’accessibilité des bâtiments communaux soumis à la DSIL 2022, le plan de financement associé et son inscription au budget de la commune ;

Solliciter une subvention à l’Etat au titre de la DSIL 2022, au taux de 60%.

Coût prévisionnel global du projet (HT)	120 000.00 €	
Montant de subvention DETR obtenu	24 000.00 €	20 %
Montant de DSIL sollicité	72 000.00 €	60 %
Montant total des aides publiques sollicitées et/ou obtenues	96 000.00 €	
Financement par la commune de Quéménéven	24 000.00 €	20 %

SDEF – CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE À L’ÉCLAIRAGE PUBLIC – RÉNOVATION OUVRAGE 7 SUITE AMÉNAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire indique la nécessité de rénover l’ouvrage 7 d’éclairage public pour faire suite aux travaux d’aménagement du bourg.

A cet effet, une convention financière doit être passée entre la commune de Quéménéven et le SDEF. Cette convention prévoit la participation financière de la commune, à savoir 900 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l’unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à l’éclairage public pour la rénovation, de l’ouvrage n°7 suite aux travaux d’aménagement du bourg.

Création d’un emploi à temps plein au restaurant scolaire.

AMENDES DE POLICE – SÉCURISATION DE L'ENTRÉE/SORTIE D'AGGLOMÉRATION GARE DE QUÉMÉNÉVEN

La mairie de Quéménéven reçoit régulièrement et depuis de nombreuses années des réclamations relatives à la vitesse excessive des véhicules en entrée et sortie de l'agglomération « Gare de Quéménéven ».

Ces vitesses excessives sont notamment facilitées par la déclivité de la route en entrée et sortie d'agglomération.

Face à ce constat la municipalité a décidé de lancer un projet de sécurisation de la Gare de Quéménéven, afin de réduire la vitesse dans l'agglomération et de sécuriser les piétons.

Cette sécurisation passe, par la création de chicanes et la pose d'un second radar pédagogique.

Ce radar permettra d'afficher leur vitesse aux automobilistes dans un sens et comptabilisera le nombre de véhicules passant dans les deux sens de circulation, leur vitesse et les heures de passage.

Les chicanes permettront de réduire la vitesse des véhicules.

Le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

SDEF – CONVENTION D'ADHÉSION 2022-2025 – CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) a pris l'initiative de mettre à disposition un service de conseil en énergie pour les communes adhérentes au SDEF.

Les missions en Conseil en énergie partagé (CEP) ont pour objet d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Elles sont détaillées dans la convention proposée à l'assemblée.

GRATUITÉ DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, de nombreux Ukrainiens ont fui leur pays. Actuellement 4 enfants sont scolarisés à l'école publique et déjeunent au restaurant scolaire.

Considérant la situation précaire de ces familles, le Maire propose d'appliquer une gratuité des repas au restaurant scolaire dans les conditions définies par le Conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la gratuité des repas au restaurant scolaire aux réfugiés ukrainiens, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur Le Maire rappelle que Quimper Bretagne Occidentale n'a pas opté pour la prise en charge communautaire de la destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire.

Dans l'éventualité de la présence de nids dans des propriétés privées, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

La prise en charge par la commune de Quéménéven de la destruction des nids de frelons asiatiques ;
De préciser que les interventions s'arrêteront le 31 octobre 2022.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier au Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions, pour tous les contentieux et quel que soit le montant ; De décider l'aliénation de gré à gré de biens jusqu'à 4000 €.

DÉNOMINATION DE LA PLACE DE LA RÉSISTANCE À KERGOAT

le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que la place située devant la chapelle (parcelle ZX n°94) sera dénommée « Place de la Résistance ». (voir article page 2)

Retrouvailles et loisirs le 5 mai

Balade en mer... Direction le Château du Taureau, en Baie de Morlaix.



(Photos : Annick Lagadec)

Un lieu emblématique, **cette forteresse bâtie au milieu de la Baie de Morlaix**, a été construite par les habitants suite à l'attaque des Anglais au XVI^e siècle. Vauban y ajouta sa touche et redessina les plans.

Après une promenade un peu sportive de 2 h 30 environ, un bon repas au restaurant n'était pas de refus...



La section locale de ping-pong vous donne rendez-vous tous les jeudis soirs de 19 h à 21 h à la salle du terrain municipal.



L'association Gym Loisir vous propose, durant tout le mois de juin, le jeudi soir à 19 h, des séances sportives gratuites...

Renseignements auprès de Karine Rognant au 06 42 48 30 64.



Déclaration de dégâts sur cultures. Les choucas font des ravages dans les cultures. En 2020, les dégâts en Bretagne se sont chiffrés à plus de trois millions d'euros. La chambre d'agriculture lance un numéro vert pour aider les victimes à déclarer leurs dommages et mieux lutter contre ces oiseaux.



Conservons des moyens d'action pour lutter contre les dégâts : merci de déclarer en quelques clics les dégâts subis sur vos cultures ou **autres** productions agricoles par les oiseaux (corbeaux, corneilles, choucas, pie...) ou autre espèce telle que fouine, blaireau ... ! Et merci aux agriculteurs qui l'ont déjà fait pour cette année. **Pourquoi déclarer ?** Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts vont être redéfinies en 2023 pour une durée de trois ans. Par ailleurs, nous souhaitons maintenir, dans l'attente d'une solution plus pérenne, la possibilité de dérogation à tir contre le

Choucas. Nous avons besoin de données ! En effet, la profession agricole doit justifier des dégâts causés aux productions agricoles. Les montants financiers de perte que vous indiquez sont utilisés de façon globale. Un numéro vert 0801902369 géré par la Chambre d'agriculture est à votre disposition pour vous renseigner sur les moyens d'actions.

Comment déclarer ?

Pour accéder au formulaire de déclaration des dégâts, rendez-vous sur le site de la Chambre d'agriculture de Bretagne à www.bretagne.synagri.com, dans l'onglet « Environnement », choisir « Dégâts gibiers – nuisibles »

Contacts et renseignements : vincent.letalour@bretagne.chambagri.fr : tel - 02 98 52 48 38 / 06 75 54 46 00



Horaires des messes : paroisse Sainte Anne-Châteaulin

Dimanche 19 juin 9 h 30 à Quéménéven

Samedi 25 juin 18 h 30 à St Nic

Dimanche 26 juin 9 h 30 à Cast

petitjaune@orange.fr